

Le repas à un euro à la cantine scolaire dès la rentrée de septembre

Mardi 4 juin, le conseil municipal était réuni autour du maire Louis Cavaleiro. Un des points discutés, avec la mise en place du ticket de cantine à un euro, portait sur la tarification sociale de la restauration scolaire.

Dans le cadre de sa stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, le gouvernement a proposé la mise en place de la cantine à un euro. Étauliers est éligible à ce dispositif social qui permet aux familles les plus modestes de bénéficier d'un repas équilibré en milieu scolaire.

Pour cela, une tarification sociale à trois tranches a été mise en place selon le quotient familial de la CAF. Pour l'école maternelle comme pour l'école élémentaire, le prix du repas sera de un euro pour la tranche A (0 à 1 000 € de QF), repas à 2,40 € pour la tranche B (1 001 à 1 200 euros de QF), 2,85 € pour la tranche C (QF supérieur à 1 201 euros et hors commune).

Une tranche supprimée

La commune touchera une aide de trois euros de l'État pour chaque repas à un euro. « Les prix des repas des tranches B et C ne changent pas, mais nous avons supprimé une tranche, ce qui permet à plus de familles de bénéficier de ce repas à un euro » argumente l'adjointe Nathalie Saunier.



L'achat de la maison Baffort aidé par les fonds de concours de la CCE. P.R.

« Les repas sont fabriqués par la cuisine centrale du Centre de formation multimétiers (CFM) qui les facture 3,63 € après une prise en charge de deux euros par la Communauté de communes de l'Estuaire (CCE) » précise le maire et son premier adjoint, Bernard Broquaire. Cette tarification sociale sera mise en œuvre à la rentrée prochaine.

Par ailleurs, chaque année, la commune peut solliciter jusqu'à 47 535,75 € d'aide financière auprès de

la CCE, par le biais des Fonds de concours. Cette participation ne peut dépasser 50 % du reste à charge de la commune. Pour cette année, la commune a déposé deux dossiers, l'un pour financer 50 % de l'échéance 2024 de l'acquisition de la Maison Baffort, l'autre pour financer une partie des investissements prévus (voirie, convention d'aménagement de bourg, passerelle des Martinettes).

Philippe Rucelle